

Extrait du registre des délibérations
du comité syndical

Séance du 1^{er} octobre 2021

Date de la convocation : 23 septembre 2021
Date d'affichage convocation : 23 septembre 2021

Nombre de membres		Vote	
Membres afférents au Comité syndical :	25	Pour :	20
Membres en exercice :	25	Contre :	0
Membres présents :	15	Abstention :	0
Membres ayant donné procuration :	5		

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN et le vendredi 1^{er} octobre, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 17 heures 30 à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°2021-10-23

Objet de la délibération :

Délégation au Président pour les actes relatifs au marché d'AMO DSP de l'UVE de Lunel-Viel

Présents :

CC Pays de Lunel : FENOY Fabrice, BERTHET Jean-Pierre, BOISSON Jérôme, ESTEBAN Jean-Jacques

CC Grand Pic St Loup : SENET Laurent, CAPUS Georges

CA Pays de l'Or : CARLIER Michel, LIBES Pierre, LEVAUX Marie

CC Rhony, Vistre, Vidourle : GRAS Philippe, LAURENT Jean-François

CC Pays de Sommières : ANDRIUZZI Jean-Michel, DUMAS Alex, THEROND Alain

CC Terre de Camargue : FELINE Thierry

Commune de Lunel-Viel :

Avaient donné procuration : ANTOINE Pierre à CAPUS Georges, MATHERON Françoise à SENET Laurent, REY Jacky à LAURENT Jean-François, ROUSSEAU Antoine à GRAS Philippe, MARTINEZ Pierre à THEROND Alain

Secrétaire de séance : CAPUS Georges

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1414-1 et L. 2122-22,

Vu la délibération du Comité syndical du 2 avril 2021,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres portant sur le marché public d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la DSP de l'UVE de Lunel-Viel du 17 septembre 2021,

Considérant que la Commission d'appel d'offres du 17 septembre 2021 a décidé de confier le marché au groupement d'entreprises dont le Cabinet Sage Engineering est le mandataire, en co-traitance avec Partenaires Finances locales et PARME Avocats, et sous-traitance avec Wonderful, pour un montant total sur la durée du marché de 223 325.00 € HT, comprises les trois tranches optionnelles de suivi des trois premières années de la délégation,

Considérant que ce montant dépasse la limite de 214 000.00 € HT prévue par la délibération du 2 avril 2021 portant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres dont le montant ne dépasse pas 214 000 € HT,

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement du marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement de la délégation de service public d'exploitation de l'Unité de valorisation énergétique de Lunel-Viel.

Fait à Lunel-Viel, le 1^{er} octobre 2021



**Le Président,
Fabrice FENOY**

Président : Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.